

Côtes d'Auvergne, Destination Volcans

Label Vignobles & Découvertes

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créé en 2009, le **Label Vignobles & Découvertes** est attribué pour une **durée de 3 ans** par **Atout France**, après recommandation du **Conseil Supérieur de l'Oenotourisme**, à une destination à vocation touristique et viticole :

- proposant une **offre de produits touristiques multiples et complémentaires** (hébergements, restaurations, visites de caves et dégustations, musées, événements,...)
- et permettant au client de **faciliter l'organisation de son séjour** et de l'orienter sur des **prestations qualifiées**.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une **marque collective**, la marque "Vignobles & Découvertes" dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

A ce jour, 72 destinations sont labellisées Vignobles & Découvertes en France, dont 12 territoires labellisés « Vignobles & Découvertes » en Auvergne-Rhône-Alpes.

QUEL EST L'INTÉRÊT ?

La marque distingue les destinations proposant une **offre complète**, correspondant à une pratique de **courts séjours**, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité.

Cette offre répond aux exigences du règlement d'usage.

La marque vise ainsi à :

- Améliorer la lisibilité de la destination oenotouristique pour toucher de nouvelles clientèles et participer ainsi à une nouvelle notoriété.
- Valoriser un produit de qualité, le vin.
- Structurer l'offre et la qualifier.
- Intégrer un réseau national reconnu auprès de la presse, des médias et des influenceurs.
- Accroître la promotion et la communication grâce aux réseaux régional, national voire international.
- Intégrer une programmation "Evènementiels" qui bénéficie d'un plan média national et régional :
Le Fascinant Week-end - www.fascinant-weekend.fr



Côtes d'Auvergne, Destination Volcans

Label Vignobles & Découvertes

QUI CONCERNE-T-IL?

La marque est attribuée à une **destination** mais également aux **prestataires partenaires** de cette destination.

La candidature de la destination, puis, une fois la marque attribuée à cette dernière, la gestion, l'animation, le développement et la promotion de celle-ci est confiée à un porteur de projet, regroupant, au sein de son comité de pilotage pour l'obtention et le suivi de la marque, des représentants de la filière viticole et de la filière touristique.

Le porteur de projet doit proposer une sélection de prestations qualifiées pour leur niveau de qualité et leur lien avec le vignoble.

Cette sélection de prestations comprend au moins :

- *les caves ou caveaux ouvert(e)s au public (minimum de 15) ;*
- *l'hébergement (minimum de 100 lits touristiques) ;*
- *la restauration ;*
- *la découverte d'un ou plusieurs site(s) patrimonial (aux) qu'ils soient naturels, culturels ou relatifs à la découverte de savoir-faire ;*
- *un ou plusieurs office(s) de tourisme ;*
- *une ou plusieurs structures réceptives proposant des journées ou séjours de découverte autour du vin,*

Les prestations suivantes devront également être proposées :

- *un ou des événement(s) autour du vin ou associant l'univers du vin ;*
- *une ou des activité(s) sportive(s) ou de loisirs ;*
- *une ou des activité(s) de bien-être et de santé.*



Label Vignobles & Découvertes

COMMENT OBTENIR LE LABEL?

Tout candidat intéressé doit prendre contact avec le **porteur de label** (en l'occurrence le département du Puy-de-Dôme) ou les **Offices de Tourisme des territoires concernés** (à savoir : Clermont Auvergne Tourisme, Office de tourisme Auvergne Pays d'Issoire et la Maison du Tourisme du Livradois-Forez).

Une **visite de contrôle** de l'établissement est organisée pour vérifier si les critères d'éligibilité sont respectés.

A l'issue de cette visite, une **fiche d'engagement** est signée par l'établissement candidat.

La démarche est gratuite.

La candidature est alors envoyée à Atout France qui assure l'instruction du dossier :

- Candidature initiale : un dossier complet est réalisé avec une présentation détaillée de la destination candidate et des prestataires éligibles. Le label est attribué pour une durée de 3 ans.
- Ajout de partenaires au sein d'une destination déjà labellisée : au cours des 3 ans de validité du label, des partenaires peuvent s'engager dans la démarche. Les nouveaux partenaires s'engagent après validation de leur candidature par le porteur de projet et un courrier est envoyé à Atout France.
- Renouvellement : un dossier de demande de renouvellement est monté par le porteur de projet. Celui-ci est alors auditionnée par le CSO (Comité Supérieur de l'Oenotourisme) et un représentant d'Atout France. Le renouvellement est attribué pour une durée de 3 ans.

Une fois labellisés, les partenaires de la démarche reçoivent une plaque « Vignobles & Découvertes » à apposer sur la façade de leur établissement.

L'ensemble des partenaires peut dès lors utiliser le logo et les outils de communication mis à sa disposition.



Côtes d'Auvergne,
Destination Volcans



Côtes d'Auvergne : Destination Volcans



Label Vignobles & Découvertes

CONTACTS :



Porteur du label :

Département du Puy-de-Dôme

Elodie COUDERT

elodie.coudert@puy-de-dome.fr

06 58 76 74 32



Référent Tourisme :

Agence Régionale du Tourisme AURA

Isabelle FAURE

I.Faure@auvergnerhonealpes-tourisme.com

06 08 85 72 39



Référent Viticole :

Fédération Viticole du Puy-de-Dôme

Benoît FESNEAU

benoit.fesneau@cotesdauvergne.com

04 73 44 45 19



Offices de tourisme :

Clermont Auvergne Volcans

Elodie FEX

e.fex@clermontauvergnevolcans.com

04 73 98 65 06



Office de tourisme Auvergne Pays d'Issoire

Marlène GAYDIER

marlene.gaydier@capissoire.fr

04 15 62 20 12



Maison du Tourisme du Livradois Forez

Muriel PAPILLON

muriel.papillon@vacances-livradois-forez.fr

04 73 68 39 85